

Préfecture

POINT N°

8:

Direction des relations avec les collectivités locales

Bureau des enquêtes publiques et installations classées

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CODERST

Séance du 5 septembre 2019

POINT N° Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2019 Déclaration d'insalubrité de l'immeuble sis 26 rue des abeilles à Mulhouse POINT N° 2: Projet d'arrêté préfectoral portant autorisation à la mairie de Saint Louis POINT N° 3: d'utiliser une ressource en eau privée (n° BSS003WHEK) en vue d'alimenter le stand de Tir L'Arquebuse à Saint Louis POINT N° 4: Projet d'arrêté préfectoral portant autorisation aux Amis de la Nature section Illzach d'utiliser une ressource en eau privée (n° BSS003JIWC) en vue d'alimenter le chalet-refuge du Haut Mahrel à Urbès Création de chambre funéraire à Altkirch par la société Pompes Funèbres POINT N° 5: Maraviglia, représentée par Mme Nicole Maraviglia Création d'une chambre funéraire à Sainte-Marie-aux-Mines, par la SCI POINT N° DOMIEL, gérée par M. Dominique Schifferlé Projet d'arrêté préfectoral portant prescriptions complémentaires à la POINT N° société PSA PEUGEOT CITROEN SNC située sur le territoire de Sausheim et Rixheim

ALSACE LORRAINE pour l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes et une installation de broyage à Rixheim

Projet d'arrêté préfectoral portant enregistrement à la société EUROVIA

Le conseil a émis un avis favorable à l'ensemble des points examinés ci-dessus.

Le Président,

Daniel MERIGNARGUES